

LA FEMME MAROCAINE

La commission de codification de droit musulman se réunit en ce moment pour métamorphoser la législation en vigueur et doter ainsi notre pays des structures indispensables à l'évolution de notre nation. Du fruit de leurs travaux doit surgir les lois qui régiront nos concitoyens. C'est donc notre mieux-être futur qui en dépend. Ces docteurs de la loi seront-ils en mesure de comprendre les aspirations légitimes du Musulman Marocain ? Nous les jugeront sur leurs œuvres.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance estime qu'il est nécessaire de suivre la voix tracée par son Roi, l'un des croyants et habilités à nous guider. Sa Majesté comprend le besoin absolu pour son peuple de faire sa propre libération. Nous restons sensibles aux deux civilisations confrontées, complexes tragiquement par la pensée occidentale qui fut hélas celle de l'impérialisme et négativement attachés à nos traditions et à notre religion.

Même en cela nous subissons la colonisation dans la politique adoptée d'un Lyauté qui avait compris la sclérose et l'irréductibilité des Oulémas.

Nous nous heurtons donc les uns les autres sans chercher à assouplir nos cultures différentes. L'Occident apporte un enrichissement sur le plan des acquisitions et réveille et stimule notre intelligence. L'Orient donne cette profondeur cette densité des valeurs qui se perdent pour les hommes dans le monde actuel : le sens de la vie dans sa vérité. Cette souffrance se projette avec une telle intensité que nous ne pouvons utilement profiter des éléments fertiles de cette conjonction. Pourtant notre liberté en pâtit et notre originalité plus sous nos complexes. Nous devons progresser, nous débarrasser de nos entraves et prendre à la fleur de chaque civilisation le miel qui peut nous nourrir. Nous aurons alors une situation privilégiée.

Dans la situation présente c'est à un réel dilemme que s'attaque la Justice car elle doit promulguer des lois sur un édifice sacré : le Coran.

L'attribution de la Tunisie a permis l'accélération des réformes. Mais la sagesse veut que notre progression se fasse dans le temps. Notre époque est une période évolutive. Il nous est impossible de rejeter les convictions de nos pères mais nous préparons pour nos enfants l'accès à une vie en harmonie avec le monde moderne. Rompre avec le passé serait créer un déséquilibre grave ou nous imposerions ceux à qui nous devons le jour. Nous devons insister sur l'effort d'intériorisation des cultures qui sont séparées, comparées mais jamais jointes pour notre meilleur profit. Notre intelligence doit être assez souple pour comprendre l'Islam dans sa métaphysique. Une religion dans le monde moderne n'est pas anarchique.

Ce serait la preuve de son inexistence, de sa faiblesse de son peu de chaleur, de sa stérilité. Il nous importe que l'Islam vive en nous car elle nous donne tout ce qui nous manque souvent.

Le Livre a été donné aux hommes pour leur apprendre à mieux vivre, à gagner ce paradis qui est au fond ce chemin de joie que trouve l'homme de bonne volonté. Ces principes seront toujours valables dans tous les temps. Sa morale reste une assurance de bonheur. Bien que d'essence divine nous devons faire la part des préceptes immuables

et qui se répèteront jusqu'au jugement dernier et la part historique et périmée qui n'avait son utilité que dans son temps. Conserver contre l'opinion c'est se condamner à douter et à mourir. La parole de Dieu a toujours permis aux hommes d'évoluer et de se parfaire et ce serait la trahir que de ne pas lui permettre d'épanouir sa providence. Ce serait nier l'esprit transcendant de l'homme et annihiler Dieu en lui.

Une enquête de FARIDA

Ce préambule nous éloigne du sujet que nous voulons aborder avec vous aujourd'hui mais lui reste malgré tout dépendant. Les travaux qui s'élaborent autour d'une rénovation religieuse et sociale restent tributaires d'une manière scolastique de penser, beaucoup plus tourmentée par le sens des mots que par les profondeurs de l'esprit prophétique. Le dogme est un fabron tel que nous craignons que subsistent les superstitions archaïques.

Même en cela nous subissons la colonisation dans la politique adoptée d'un Lyauté qui avait compris la sclérose et l'irréductibilité des Oulémas.

Nous nous heurtons donc les uns les autres sans chercher à assouplir nos cultures différentes. L'Occident apporte un enrichissement sur le plan des acquisitions et réveille et stimule notre intelligence. L'Orient donne cette profondeur cette densité des valeurs qui se perdent pour les hommes dans le monde actuel : le sens de la vie dans sa vérité. Cette souffrance se projette avec une telle intensité que nous ne pouvons utilement profiter des éléments fertiles de cette conjonction. Pourtant notre liberté en pâtit et notre originalité plus sous nos complexes. Nous devons progresser, nous débarrasser de nos entraves et prendre à la fleur de chaque civilisation le miel qui peut nous nourrir. Nous aurons alors une situation privilégiée.

Dans la situation présente c'est à un réel dilemme que s'attaque la Justice car elle doit promulguer des lois sur un édifice sacré : le Coran.

L'attribution de la Tunisie a permis l'accélération des réformes. Mais la sagesse veut que notre progression se fasse dans le temps. Notre époque est une période évolutive. Il nous est impossible de rejeter les convictions de nos pères mais nous préparons pour nos enfants l'accès à une vie en harmonie avec le monde moderne. Rompre avec le passé serait créer un déséquilibre grave ou nous imposerions ceux à qui nous devons le jour. Nous devons insister sur l'effort d'intériorisation des cultures qui sont séparées, comparées mais jamais jointes pour notre meilleur profit. Notre intelligence doit être assez souple pour comprendre l'Islam dans sa métaphysique. Une religion dans le monde moderne n'est pas anarchique.

Ce serait la preuve de son inexistence, de sa faiblesse de son peu de chaleur, de sa stérilité. Il nous importe que l'Islam vive en nous car elle nous donne tout ce qui nous manque souvent.

Le Livre a été donné aux hommes pour leur apprendre à mieux vivre, à gagner ce paradis qui est au fond ce chemin de joie que trouve l'homme de bonne volonté. Ces principes seront toujours valables dans tous les temps. Sa morale reste une assurance de bonheur. Bien que d'essence divine nous devons faire la part des préceptes immuables

et qui se répèteront jusqu'au jugement dernier et la part historique et périmée qui n'avait son utilité que dans son temps. Conserver contre l'opinion c'est se condamner à douter et à mourir. La parole de Dieu a toujours permis aux hommes d'évoluer et de se parfaire et ce serait la trahir que de ne pas lui permettre d'épanouir sa providence. Ce serait nier l'esprit transcendant de l'homme et annihiler Dieu en lui.

et non dans le fait du cadre historique où nous semblons vouloir perpétuer des neurs anachroniques.

Le mariage est le contrat légal et divin qui unit l'homme à la femme. Biologiquement, une fille n'est nubile à sa puberté. Lorsque l'on sait qu'une enfant précoce peut atteindre cet âge vers 11 ans la loi doit se substituer par des arrêtés à une société ignorante pour empêcher les abus de ce genre.

Médicalement nous remédions à la santé générale, l'autorisation maritale doit nécessiter un extrait de naissance, un certificat médical sur l'état des futurs époux, l'autorisation paternelle et le consentement écrit de la future mariée.

On comprend aisément qu'une société peut évoluer dans la mesure où la nation dirige ses efforts vers des buts constructifs. Nous savons quels tributs nous avons payé et nous payons encore aux

Même en cela nous subissons la colonisation dans la politique adoptée d'un Lyauté qui avait compris la sclérose et l'irréductibilité des Oulémas.

Nous nous heurtons donc les uns les autres sans chercher à assouplir nos cultures différentes. L'Occident apporte un enrichissement sur le plan des acquisitions et réveille et stimule notre intelligence. L'Orient donne cette profondeur cette densité des valeurs qui se perdent pour les hommes dans le monde actuel : le sens de la vie dans sa vérité. Cette souffrance se projette avec une telle intensité que nous ne pouvons utilement profiter des éléments fertiles de cette conjonction. Pourtant notre liberté en pâtit et notre originalité plus sous nos complexes. Nous devons progresser, nous débarrasser de nos entraves et prendre à la fleur de chaque civilisation le miel qui peut nous nourrir. Nous aurons alors une situation privilégiée.

Dans la situation présente c'est à un réel dilemme que s'attaque la Justice car elle doit promulguer des lois sur un édifice sacré : le Coran.

L'attribution de la Tunisie a permis l'accélération des réformes. Mais la sagesse veut que notre progression se fasse dans le temps. Notre époque est une période évolutive. Il nous est impossible de rejeter les convictions de nos pères mais nous préparons pour nos enfants l'accès à une vie en harmonie avec le monde moderne. Rompre avec le passé serait créer un déséquilibre grave ou nous imposerions ceux à qui nous devons le jour. Nous devons insister sur l'effort d'intériorisation des cultures qui sont séparées, comparées mais jamais jointes pour notre meilleur profit. Notre intelligence doit être assez souple pour comprendre l'Islam dans sa métaphysique. Une religion dans le monde moderne n'est pas anarchique.

Ce serait la preuve de son inexistence, de sa faiblesse de son peu de chaleur, de sa stérilité. Il nous importe que l'Islam vive en nous car elle nous donne tout ce qui nous manque souvent.

Le Livre a été donné aux hommes pour leur apprendre à mieux vivre, à gagner ce paradis qui est au fond ce chemin de joie que trouve l'homme de bonne volonté. Ces principes seront toujours valables dans tous les temps. Sa morale reste une assurance de bonheur. Bien que d'essence divine nous devons faire la part des préceptes immuables

et qui se répèteront jusqu'au jugement dernier et la part historique et périmée qui n'avait son utilité que dans son temps. Conserver contre l'opinion c'est se condamner à douter et à mourir. La parole de Dieu a toujours permis aux hommes d'évoluer et de se parfaire et ce serait la trahir que de ne pas lui permettre d'épanouir sa providence. Ce serait nier l'esprit transcendant de l'homme et annihiler Dieu en lui.

Maître Ouazzani a répondu à notre question : « Pensez-vous de la commission de codification de droit musulman ? »

« Il m'est très difficile de me prononcer sur leurs travaux puisque nous ne sommes pas intervenus dans les résultats. On ne juge que sur les actes. C'est en tout cas une juridiction nécessaire. Je redoute une seule chose le droit étant terriblement conservateur et s'agissant par surcroît de droit musulman dont les principes généraux découlent de la loi divine de nombreux obstacles vont se dresser. Un juriste est rarement humain c'est un scientifique pour qui l'atrait du droit et de ses découvertes sont souvent hélas plus captivantes. Il reste à souhaiter que des génies tels que nous en avons possédés pendant trois siècles après Mohamed redécouvrent pour nous les chemins religieux et légaux pour nous sortir de l'ornière où nous semblons piéger. »

« Que pensez-vous du mariage musulman ? »

« C'est un contrat où la communauté n'existe pas. Le Régime de la séparation des patrimoines est le même pour tous. C'est un aspect très moderne et qui semble à l'avantage de la femme puisque au point de vue matériel l'homme doit subvenir à ses besoins. »

« Que représente la dot ? »

« C'est le capital qu'investit l'époux pour son ménage mais qui reste la propriété exclusive de la femme et en quelle sorte le dédommagement ou l'hommage qu'il lui sacrifie avant même les noces proprement dites. »

« En somme le mariage reste très souvent une question insoluble pour ceux qui sont étonnés. Et la bourgeoisie bénéficie de garanties d'autant plus certaines que les bourgeois sont plus riches et les questions matérielles en jeux plus importantes. »

« C'est là évidemment une question troublante pour le prolétariat. Beaucoup du reste vivent en concubinage. Nous nous en sommes aperçu quand ils venaient demander des extraits de naissance de leurs enfants. »

« Peut-on demander sa main à une jeune fille ? »

« Non, c'est au père de famille qu'il appartient de donner son consentement. Autrefois le fiancé ignorait même sa future femme et cela existe encore dans certaines familles du Maroc. »

« A quel âge peut-on se marier ? »

« Il n'y a pas d'âge puisque on peut marier des enfants au berrau. Mais pour la consommation on attend la puberté de la jeune fille. »

« Que pensez-vous de la polygamie ? »

« La polygamie était intrinsèque à l'homme et est pas l'appanage du monde musulman. L'Islam a soulevé le voile parce que c'est un problème qui se posait et dont il fallait endiguer les avatars. Le Livre a pris des dispositions draconiennes par des lois que les hommes transgressent volontiers. Ne peut posséder plusieurs femmes celui seul qui en a les possibilités matérielles physiques et affectives. »

« L'admettez-vous ? »

« Il y a des cas où elle semblait logiquement s'imposer dans le passé. Dans tous les cas un divorce peut intervenir. »

« Que pensez-vous du divorce ? La répudiation n'est pas à proprement parler le divorce. Il y a un

SES DROITS, SES DEVOIRS

temps de réflexion pour l'époux de trois mois pendant lesquels il peut revenir sur sa décision. Le divorce intervient effectivement quand l'époux répudié par trois fois sa compagne. Le désavantage de la femme est flagrant et aversant puisque sans motif elle est rejetée du foyer qu'elle avait fondé. C'est dans ce sens qu'une réforme s'impose. Il est immoral que l'homme ait toutes les prérogatives et puisse simplement changer de femme parce que son épouse a vieilli. Nous devons veiller à maintenir l'union dans les foyers.

A un cad qui je demandais ses réflexions sur le mariage, celui-ci me répondit : « L'actualité est triste. Nous voyons tous les jours, dans le peuple, des hommes qui viennent prendre femme. La plus grande partie n'emvise même pas le mariage comme un sacrement mais plutôt comme le consentement légal à leur désir. Se marier devient être un problème capital dans la vie d'un homme et pour un Musulman ses convictions religieuses sont étonnamment solides pour qu'il connaisse ses responsabilités devant sa compagne. Ces dernières années le nombre des divorces a considérablement augmenté. C'est l'effondrement de toute morale si le gouvernement ne met pas un frein à ces séparations arbitraires. »

C'est à l'échelle individuelle, d'abord, à celle du foyer, ensuite, que l'on juge de l'évolution réelle d'une nation. C'est pourquoi il importe aux responsables de pallier d'urgence à l'ignorance populaire. La famille du Musulman Marocain doit être solide pour le bonheur de ses générations à venir. La misère le chômage sont peut-être les causes apparentes de ces désordres mais plus profondes sont les séquelles d'ideaux importés d'Occident et qui ont détruit l'esprit religieux. Nous sommes devant des déracinés qui n'ont plus la foi. L'instruction religieuse réformée et adaptée aux temps modernes sera une des sources d'équilibre du monde musulman. Quand tout l'édifice judiciaire repose sur les commandements de Dieu il est essentiel qu'on signale par des lois ce qui coule de source dans notre religion.

Les hommes doivent trop volontiers les préceptes divins et à la crainte de Dieu qu'ils n'ont plus. L'Etat doit promulguer des réformes stabilisatrices. Un bon musulman ne devrait venir devant nous qu'au jour de son mariage. Nous envisageons cet acte religieux et légal comme l'union sacrée de l'homme et de la femme.

Pourtant je reste navré en constatant chaque jour les drames qui se déroulent devant nous. Ce sont dans la plupart des cas les femmes qui font les frais de la fantaisie du mari. Nous essayons d'intervenir de réconcilier mais en vain. Le divorce ne peut être aboli. Il y a des cas où il s'impose, sans parler nécessairement de l'adultère, mais il faut que le mari soit devint les responsabilités d'une séparation capricieuse et supporte le préjudice moral qu'il inflige à son épouse. Il faut également que la femme ait la possibilité de demander le divorce lorsque les raisons invoquées sont justes. Une femme a déjà ce droit dans l'Islam mais n'en use guère.

Enfin des pensions doivent être versées à la femme divorcée proportionnellement à la situation du mari, au nombre des enfants et aussi au

nombre des années passées ensemble. Les torts et griefs doivent être examinés avec la plus grande attention.

Quand à la question de la polygamie nous sommes contre car je pense que très rare sont les Musulmans qui ont la possibilité d'aimer dans l'égalité absolue deux femmes. Les souffrances de la première justice absolument mon aversion pour la polygamie. Les femmes sont nos seurs et c'est aux hommes conscients de prendre leur défense jusqu'à la reconnaissance effective de leurs droits.

A la porte du cadî se trouvait une grappe humaine repandant ses

larmes. Je pris au hasard deux visages aux yeux pleins d'angoisse et de chagrin.

La première Zorba bent T... habitait en Nouvelle Médina. Elle pouvait avoir vingt cinq ans à peine et me dit être abandonnée par son mari. Elle avait trois petites filles dont deux allaient à l'école et la troisième était dans son dos, endormie. Son mari l'a répudié parce qu'elle était malade depuis la naissance du bébé.

La seconde était femme de ménage. Ada bent J... Mariée depuis deux ans à un mari incanécien en chômage depuis plus d'un an. L'entretien du foyer fut à sa charge par son seul travail et la vente de ses bijoux et de son trousseau. Celui-ci la répudié parce qu'il avait enfin trouvé du travail dans le Sud et ne pouvait la prendre avec elle.

Prises au jeu de mes interrogations, les femmes d'abord méfiantes se délaient et ce fut bientôt une avalanche de doléances et d'espoirs. Une chaleur nouvelle dérivée d'appréhension se dégageait de ce groupe. Elles interrogèrent avec avidité sur la devenir de leur situation angoissante. J'étais consternée par leur désespoir qui fut le mien aussi.

Je m'étais également trouvée, après quatre ans de vie commune rejetée de mon foyer. J'avais perdu un petit garçon six mois auparavant et mon mari m'avait répudiée pour la seule raison qu'il prétendait que nous ne nous accordions pas. Le cadî avait tenté une réconciliation, des amis étaient intervenus mais rien n'avait pu raisonner mon mari, même pas son frère aîné qui savait quel amour je lui portais. Je me suis donc trouvée dans le cas désespérant de cette injustice, sans soutien moral, sans soutien matériel, livrée à mon chagrin. C'est pour cela que je sens mieux que personne le drame affreux de ces séparations.

Pour les femmes du peuple c'est encore plus tragique car c'est toute sécurité qui s'évanouit. Porte ouverte à tous les fléaux sociaux : prostitution clandestines et maladies.

Pour une enquête plus complète j'ai pensé qu'il était nécessaire de prendre aussi l'avis d'une de mes amies, Madame Zina G., qui est une jeune femme mariée intelligente et heureuse.

Zina peut-tu me dire objectivement ce que tu penses du mariage ? C'est l'union du couple. Couple qui s'est choisi parce qu'il pense qu'une vie c'est long et qu'il faut être bien accompagné pour faire la route ensemble.

« Tu penses donc que la puissance paternelle n'intervient pas ? »

« Pas du tout, mon père était un homme très bon et très pieux. L'idée de lui faire de la peine ne me serait pas venue, ni de lui désobliger. Mais l'harmonie d'une famille ne va pas sans réciprocité. Mon père n'aurait jamais voulu m'imposer un fiancé que je n'aurais pas agréé. »

« Il n'y a pas de gens barbares, il y a seulement des gens ignorants qui ne savent pas. Le mariage est souvent atroce en Occident quand les intérêts sont en jeu. »

« Souhaites-tu des réformes ? »

« Oui naturellement pour mes compagnes je suis persuadée qu'elles s'imposent. Je pense que les dots devraient être moins importantes. Le mariage devrait perdre cet aspect coûteux et dispendieux qui doit être pour le peuple une réelle saignée et bien souvent un obstacle à ces liens, mais le divorce par contre devrait être freiné par les dépenses que cela entraînerait en justice d'abord et par les pensions que l'homme devrait verser ensuite à la femme répudiée. »

« Que penses-tu des nocurs qui suivent le rituel des noces ? Elles l'endent heureusement à disparaître dans la bourgeoisie du moins et c'est mieux ainsi. »

« Je trouve en effet très barbare la nuit de noces proprement dite quand on pense qu'un enfant à peine pubère (dans bien des cas les familles sont si soucieuses de leur honneur et ont une telle crainte d'une déshonneur pour leur fille

qu'elles poussent à la consommation nuptiale dès que les choses sont possibles). Donc cette femme enfante préparée aux sons des tambourins et des youyous des femmes, à ce sacrifice se trouve tout à coup arrachée à sa mère pour se retrouver devant un étranger : son mari. La honte, la pudeur tout est consommé le plus vite possible. Viol de la petite mariée dont les criels défilent les coeurs et la sombre fleur rouge sur le pantalon blanc suscite les compliments et les offrandes. Médicalement nous savons les désordres psychiques que cela entraîne chez la femme, désordre qui vont jusqu'à la frigidité et trouble pour toute une vie l'harmonie du couple. »

« Que penses-tu de la polygamie ? »

« C'est inadmissible. Nous savons bien que les hommes sont volages, mais c'est un caractère qu'il faut discipliner. »

« L'homme et la femme sont sur terre pour améliorer leur condition et celle de leurs enfants. Ce n'est pas en débrillant leurs instincts qu'ils arrivent au bonheur, mais plutôt en rejetant leurs passions nauvaises par une discipline de vie où les joies doivent être justement conquises de la raison et de la conscience et du cœur. Victoires de l'homme sur la bête. »

« Je te remercie Zina pour ton objectivité. Grâce à toi je termine sur la note optimiste du Maroc moderne. Vision de femme cultivée, humaine qui connaît ses devoirs et ses droits qui est l'égalé de l'homme. »

Cette enquête esquisse les décisions qui sont à prendre par notre gouvernement. Puisque les fondations du mariage sont trop fragiles dans leurs formes.

Il faut des réformes pour accorder à la femme marocaine une égalité de droit et de fait. Son rôle principale étant d'être mère, il faut à cette femme la certitude de contribuer dans son foyer à l'évolution du pays dans son attribution principale, l'éducation.

Et ce n'est pas avec le spectre du divorce qu'elle peut assumer dans la stabilité l'espoir cette difficile tâche.

LES CŒURS TENDRES

(Suite de la page 9)

« Comment, s'il avait une doctrine, ne lui mettrait-il pas écrits parentales, pour servir avec les autres ? Comment enfin, s'il est algérien, descendrait-il de l'Algérie, du résident du patriote ? Deux-mêmes, et constant, dans leurs propres divisions, les raisons majeures de leur impuissance à défendre la France algérienne se sont renouées comme parités, et leurs leaders, comme « personnalités », pour rejoindre, dans une lutte commune, les chefs de la Résistance. Mais le M.N.A. en refusant cette lutte, en la subordonnant sans équivoque son caractère anti-national, anti-algérien au service de la patrie il substitue le culte d'un homme, au sens de l'Algérie, le non sens de Messali. »

La survie même du M.N.A. repose d'ailleurs sur une ambiguïté fondamentale : inexistant en Algérie, il ne conserve, en France, ses militants qu'au prix d'une mystification ; expatriés, soustraits à la discipline algérienne, ils ne sont que des individus, et s'ingénient à participer à une lutte nationale, et les

« algériens » et les algériens dans ce mythe des hommes qui, eux, militent, sans innocence aucune, au service de la plus grande France. »

Traîtres à leur pays, traîtres à l'Algérie en guerre, par quelle injustice comment l'Algérie, par la démission des Justes ? Peut-être n'a-t-on jamais le droit de juger son prochain ; mais puisque la gauche française s'est arrogé celui de juger les Algériens, qu'elle commence et peut-être pas méjager, à celle réserve, pour de plus justes causes, et pour l'avis mortels, les ressources impérisables de sa patrie : il y a, en Algérie, des femmes, des gosses, des vieillards qu'on sacrifie à coups de crasse et de magnésie. Que la gauche, faite de miux, les secoure de son « dation » — quand ses principes le permettent. Le front, l'imagine, n'a que faire de sa « compréhension » à l'égard de ses « amis algériens » ; mais d'autres lui en savent gré par ses soins, les voilà transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ?

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »

« Et c'est ainsi que la gauche française, et les Algériens, se sont transformés en Algériens. Mais la pitié, ou la sottise, a-t-elle jamais empêché un traître d'être traître, et un lâche de se faire un lâche ? »